



Número de Révision: 003.1

Date de sortie: 03/21/2022

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LePage Extreme Gel Glue</b>	<b>Numéro IDH:</b>	2764485
<b>Type de produit/utilisation:</b>	Colle de contact		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**ATTENTION:** LIQUIDE COMBUSTIBLE.  
PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.  
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	4
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
<b>Stockage:</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>Élimination:</b>	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 2764485

Nom du produit: LePage Extreme Gel Glue

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	5 - 10
Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	0.1 - 1
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	1 - 5
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	0.1 - 1
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	52829-07-9	0.1 - 1
Méthanol	67-56-1	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Si la matière est ingérée, contacter aussitôt un médecin ou un centre anti-poison. Ne pas faire vomir.
<b>Symptômes:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un équipement de sécurité. Utiliser un appareil respiratoire autonome.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Néant
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Emanations et fumées âcres. Oxydes de carbone. Dioxyde de silicium Oxyde de calcium.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter des lunettes de protection, des gants et un vêtement de protection. Conserver hors de la portée des enfants.

**Stockage:**

Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. Veiller à une ventilation adéquate.

**Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.**

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	3 mg/m <sup>3</sup> TWA particules alvéolaires 10 mg/m <sup>3</sup> TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Triméthoxyvinylsilane	Rien	Rien	Rien	Rien
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	10 mg/m <sup>3</sup> TWA Poussière inhalable 3 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m <sup>3</sup> TWA particules alvéolaires 10 mg/m <sup>3</sup> TWA particules inhalables	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m <sup>3</sup> TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Rien	Rien	Rien	Rien
Sebacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-piperidyle)	Rien	Rien	Rien	Rien
Méthanol	200 ppm TWA 250 ppm STEL (PEAU)	200 ppm (260 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

**Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité. Ne pas porter de verres de contact.

**Protection de la peau:**

Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	hautement visqueux, liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore, limpide
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	1.1740
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	68 - 72 °C (154.4 - 161.6 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1.4 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	50 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indéterminé
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	partiellement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Indéterminé
<b>Teneur VOC:</b>	14.46 %; 131.6 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité:</b>	150,000 - 200,000 mpa.s
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Libération lente de méthanol après exposition à l'humidité.
<b>Produits incompatibles:</b>	Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Sources directes de chaleur. Ne pas congeler. L'humidité

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Peau, Yeux, Inhalation

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut être nocif si inhalé. Du méthanol est dégagé lors de l'application et du durcissement, ce qui peut affecter le système nerveux et causer des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.
<b>Contact avec la peau:</b>	Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une sensibilisation allergique. Personnes avec une réactions précédentes allergiques aux aminesdevraient éviter contact avec le produit
<b>Contact avec les yeux:</b>	Le contact avec le produit non durci peut irriter les yeux. Les vapeurs peuvent aussi irriter les yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien	Aucune donnée
Triméthoxyvinylsilane	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 2773 ppm	Irritant, Allergène
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien	Poussières nuisibles
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = > 1.49 - < 2.44 mg/l	Irritant, Allergène
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 500 mg/m3	Aucune donnée
Méthanol	Oral LD50 (Rat) = 5,628 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 7,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 14.4 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 15,800 mg/kg	Yeux, Irritant, Métabolique, Système nerveux

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non
Triméthoxyvinylsilane	Non	Non	Non
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	Non	Non	Non
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	Non	Non	Non
Méthanol	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

<b>Statut LCPE LIS/LES:</b>	Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.
-----------------------------	---

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

<b>État de l'inventaire TSCA 8 (b):</b>	Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).
---	---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 8,11, 15

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 03/21/2022

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.